

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 21/09/2020  
Reçu en préfecture le 21/09/2020  
Affiché le **23 SEP. 2020**  
R ID : 084-200040681-20200915-DP\_2020\_63-DE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

## DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2020-63 : Déchèterie intercommunale de Valréas \_ travaux de réparation fuite d'eau

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à « *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants* »,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan gère 3 déchèteries sur son territoire, situées à Valréas (84600), Valaurie (26230) et Grignan (26230),

CONSIDERANT qu'il convient de réaliser des travaux pour réparer une fuite d'eau constatée sur le site de la déchèterie de Valréas,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

**Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :**

### DECIDE

**Article 1** : DE SIGNER l'offre tarifaire de l'entreprise ROUX TP, sise La Bédoire, route de Richerenches à Valréas (84600), pour réaliser des travaux pour réparer une fuite d'eau constatée sur le site de la déchèterie située à Valréas, étant précisé que l'offre retenue s'établit à 3 480.00 euros HT, soit 4 176.00 euros TTC,

**Article 2** : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 3** : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 15 septembre 2020

Le Président,  
Patrick ADRIEN

